

CHARTRE DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR UN REVENU DE BASE

DEFINITION

Les signataires de la présente Charte ont pour objectif l'instauration en France d'un revenu de base, défini comme suit :

"Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement".

Nous nous inscrivons dans un mouvement international impulsé par le BIEN (Basic Income Earth Network) depuis 1986.

PRINCIPES ET VALEURS

Chaque signataire s'engage à :

- Respecter les personnes et leurs idées, dans leur diversité, quelles que soient leurs convictions personnelles, philosophiques, politiques et religieuses.
- Ne pas tenir de propos sexiste, raciste, ou autrement discriminatoire.
- Respecter le mode de gouvernance démocratique de l'association, basé sur la recherche du consensus et la transparence.

Dans ce cadre, chaque signataire est libre d'écrire ou de publier par tous moyens son approche personnelle du revenu de base, en mettant en lumière les propositions alternatives, sans les dénigrer, afin de dynamiser le débat dans la population.

Le Mouvement Français pour un Revenu de Base promeut le revenu de base, en regroupant tous les acteurs et sympathisants de cette idée, sans être affilié à aucun parti politique.

L'association met tout en œuvre pour impulser et dynamiser le débat public sur le revenu de base.

Elle multiplie les actions concourant à la réalisation de son objectif, en lien avec toutes les organisations qui s'impliquent pour le revenu de base et contribuent à son instauration par la loi.

Petite Jézouff


Jean-Eric NYAFIL



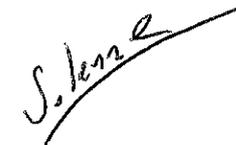
N. de BASQUIAT



Edelman



Armand
RENARD



Solenne
Voulot-Morcel